

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-266

présenté par

M. Alain David, Mme Tolmont, M. Juanico, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Victory, M. Hutin, Mme Laurence Dumont, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, Mme Karamanli, M. Letchimy, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 41**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	5 000 000
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	5 000 000	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suite à l'examen du budget en commission, les parlementaires de la commission des affaires étrangères ont salué le rôle essentiel de France Médias Monde pour le rayonnement de la France dans les domaines de la francophonie, de la culture, de l'économie ou de l'influence diplomatique. France 24, RFI et MCD Doualiya touchent environ 150 millions de personnes chaque semaine et, au-delà de leurs audiences, ces médias bénéficient d'une grande reconnaissance à l'étranger. Comme le prouve l'enthousiasme à Bogota ou Buenos Aires pour le lancement de France 24 en espagnol en 2017, une politique linguistique ambitieuse est primordiale pour ces antennes. Loin de réduire la voilure ou de renoncer à la diffusion en langue locale ou de supprimer la rédaction en anglais de RFI il convient, au contraire, d'avoir une politique de sous-titrage et d'émission en différentes langues innovante.

Afin de compenser le coût de mise-en-service de France 24 en espagnol et de permettre de nouveaux développements numériques, techniques, linguistiques, cet amendement vise à flécher 5 millions d'euros supplémentaires de France Télévision vers France Médias Monde. Cette diminution du programme France Télévision est imposée par l'article 40 de la Constitution qui exige de déposer un gage financier à toute nouvelle mesure. Du fait de l'utilité de renforcer les actions en faveur de nos médias internationaux francophones qui représente un levier d'influence et de rayonnement important pour la France, nous espérons que le gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.